



# À certains feux rouges, les vélos peuvent passer !

À certains carrefours bien identifiés, les cyclistes ont le droit de passer au feu rouge sans marquer l'arrêt.

## Feux rouges et vélos



Toutes les communes de l'agglomération sont concernées (sauf Maurecourt) dans des cas bien précis :

- en présence des panneaux de signalisation dédiés (voir image) ;
- uniquement pour la direction indiquée par les flèches ;
- et sous réserve de donner la priorité aux autres usagers (piétons et automobilistes).

Amis cyclistes, soyez donc vigilants. En l'absence de panneau, les règles de circulation restent inchangées : c'est arrêt pour tous, sur sa selle de bicyclette comme au volant de son auto !